



PROJET DE DÉLIBÉRATION

Conseil Communautaire

Date : 20/05/2021

Objet : ADHESION DE LA COMMUNE DE SONCHAMP AU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) AU TITRE DE LA COMPETENCE GAZ : AVIS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Rapporteur : Dominique TURPIN

EXPOSÉ

La Communauté urbaine exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence relative aux concessions de distribution publique de gaz.

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté urbaine a adhéré au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) au titre de la carte « gaz » pour l'ensemble de son territoire.

Par délibération en date du 4 décembre 2020, la commune de Sonchamp a sollicité le SEY pour adhérer à la compétence gaz et transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz.

Le comité syndical du SEY en date du 11 février 2021 a accepté la demande d'adhésion de la commune de Sonchamp à la compétence gaz.

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, la Communauté urbaine, en tant que membre du SEY, dispose d'un délai maximum de trois mois pour se prononcer sur cette adhésion. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Sonchamp au Syndicat d'Energie des Yvelines au titre de la compétence gaz.

Ceci exposé, il proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5215-20, L. 5211-17 et L. 5711-1,

VU la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2016 sollicitant l'adhésion de la Communauté urbaine Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'exercice de la compétence relative aux concessions de distribution publique de gaz et pour l'ensemble du territoire communautaire,

VU l'arrêté interpréfectoral n°2017174-004 du 23 juin 2017 portant adhésion de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise au titre de la carte « gaz » au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY),

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU les statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines,

VU la délibération de la Commune de Sonchamp du 4 décembre 2020 sollicitant son adhésion au SEY au titre de la compétence « gaz »,

VU la délibération du comité syndical du SEY du 11 février 2021 relative à l'adhésion de la commune de Sonchamp à la compétence gaz du SEY,

VU l'avis favorable émis par la commission n°4 « Mobilités Durables et Voiries » consultée le 11 mai 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : ÉMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la commune de Sonchamp au Syndicat d'Energie des Yvelines au titre de la compétence gaz.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.